

RAPPORT DU PRESIDENT

Du jury du concours d'ASSISTANT SOCIO EDUCATIF TERRITORIAL

Session 2014

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

La première épreuve du concours d'Assistant Socio-éducatif Territorial spécialités « Assistant de service social », « éducation spécialisée », « conseil en économie sociale et familiale », ouvert au titre de l'année 2014 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude s'est déroulée le **2 octobre 2014** à la salle Intersports de PENNAUTIER et au gymnase Pierre de Coubertin à CASTELNAUDARY. Les candidats reconnus travailleurs handicapés bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ont été convoqués dans la salle Accueil du Centre de Gestion à Carcassonne pour leur garantir de meilleures conditions de travail.

Les trois spécialités de ce concours sont organisées en partenariat avec les Centres de Gestion du Languedoc Roussillon.

a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	17 avril 2014
Période d'inscription	Du 3 juin au 9 juillet 2014
Limite dépôt des candidatures	17 juillet 2014
Epreuves d'admissibilité	2 octobre 2014
Jury d'admissibilité	17 novembre 2014
Epreuves obligatoires d'admission	Du 11 au 17 décembre 2014
Jury d'admission	17 décembre 2014

b) Admission à concourir :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- **Pour la spécialité « assistant de service social »** : du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles,
- **Pour la spécialité « éducation spécialisée »** : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- **Pour la spécialité « Conseil en économie sociale et familiale »** : du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.

Peuvent faire acte de candidature au concours externe (uniquement pour la spécialité « éducation spécialisée » et la spécialité « conseil en économie sociale et familiale »), sans remplir les conditions de diplômes exigées :

- les pères et mères de familles d'au moins trois enfants qu'ils ou elles élèvent ou ont élevés effectivement ;
- les sportifs de haut niveau figurant sur une liste arrêtée chaque année par le Ministre des Sports ;

c) Jury

Le jury commun aux 3 concours comprenait 12 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II- PRINCIPAUX CHIFFRES

Session 2014

Spécialités	Postes Ouverts	Nombre d'inscrits	Présents 1 ^{ère} épreuve En nombre, en %	Admissibles (seuil/20)	Présents admission En nombre, en %	Admis (seuil/20)
Assistant de service social	50	313	211 67.41	131 (10)	127	50 (12.67)
Éducation spécialisée	37	196	145 73.97	48 (10)	47	36 (10)
Conseil en économie sociale et familiale	35	275	205 74.55	86 (10)	85	35 (12.67)
TOTAL	122	784	561	265	259	121

Session 2007

Spécialités	Postes Ouverts	Nombre d'inscrits	Présents 1 ^{ère} épreuve En nombre, en %	Admissibles (seuil/20)	Présents admission En nombre, en %	Admis (seuil/20)
Assistant de service social	27	286	173 60.48	47 (13)	47	27 (13.67)
Éducation spécialisée	10	159	71 44.65	24 (12)	24	10 (13.33)
Conseil en économie sociale et familiale	7	113	106 93.81	26 (14)	26	7 (14.33)
TOTAL	44	558	350	265	259	44

Entre ces deux sessions assez éloignées, nous constatons une hausse significative des inscriptions ainsi qu'une baisse du niveau des candidats à épreuves égales.

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE - JEUDI 2 OCTOBRE 2014

A – DESCRIPTIF ET NIVEAU DES EPREUVES

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le sujet a été réalisé par la cellule pédagogique départementale. Il est commun au trois spécialités avec un thème transversal.

Les épreuves de ce concours ont fait l'objet d'une double correction. Chaque binôme de correcteurs est composé d'un professionnel et d'un cadre administratif.

Récapitulatif de la moyenne des notes par spécialité :

EPREUVE rédaction d'un Rapport	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	9.89	1	16	80	4
EDUCATION SPECIALISEE	8.55	0	14	97	2
CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	9.11	0	15.25	119	7
RESULTATS GLOBAUX	9.18	0	16	296	13

Nous pouvons que les candidats de la spécialité « éducation spécialisée » ont obtenus de moins bonnes notes par rapport aux 2 autres spécialités bien que le thème abordé par le sujet soit tout à fait accessible à ces candidats. D'ailleurs, Le nombre de candidats admissibles dans cette spécialité est assez faible soit 48/37 postes ouverts.

Avis des correcteurs sur les copies :

Avis général : La réflexion insuffisante sur les termes du sujet a souvent conduit le candidat à rédiger un devoir très général sans véritables propositions opérationnelles et de nombreuses copies présentent une expression très maladroitement avec des fautes d'orthographe et surtout de syntaxe. Niveau globalement faible.

Avis sur la forme : Le niveau d'expertise des candidats paraît moyen tout en soulignant, cependant, la performance de certaines copies. Globalement les timbres sont incomplets ou absents. Beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe.

Avis sur le contenu des copies : L'appropriation très souvent superficielle du thème et de ses enjeux ainsi que de l'utilisation, parfois, d'un vocabulaire mal maîtrisé, n'ont pu suffire à construire le raisonnement attendu et à mettre les arguments retenus en perspective.

Certains candidats manquent d'une certaine capacité à structurer le devoir alors que l'énoncé suggérait le plan à élaborer.

De même, des copies dévoilent la difficulté pour certains d'exploiter et respecter l'architecture retenue ce qui porte préjudice à la cohérence du plan.

Enfin d'autres, dans leur tentative de conclusion, font semblant d'ouvrir une autre question alors même qu'ils n'ont pas vu et donc n'ont pas traité la dimension problématique du sujet proposé.

Attente des correcteurs pour la prochaine session : Les candidats doivent apprendre la méthodologie de la note avec propositions, travailler l'orthographe et la syntaxe. Apprendre aussi à bien gérer son temps pour terminer son devoir.

B - SEUILS D'ADMISSIBILITE

- le seuil d'admissibilité de la spécialité « assistant de service social » est fixé à 10/20. 62.08 % des candidats présents sont admissibles soit un ratio de 2.62 admissibles pour un poste.
- Le seuil d'admissibilité de la spécialité « éducation spécialisée » est fixé à 10/20. 33.10 % des candidats présents sont admissibles soit un ratio de 1.30 admissibles pour un poste.
- Le seuil d'admissibilité de la spécialité « conseil en économie sociale et familiale » est fixé à 10/20. 41.95 % des candidats présents sont admissibles soit un ratio 2.46 admissibles pour un poste.

IV - EPREUVES D'ADMISSION

A – EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION – DESCRIPTIF ET NIVEAU

Du 11 au 17 décembre 2014.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Le jury est scindé en 4 sous jurys et composé d'un représentant de chacun des 3 collèges. Une harmonisation des notes est réalisée par demi-journée. Les épreuves se sont déroulées dans les meilleures conditions sur un total de 5 journées.

EPREUVE rédaction d'un Rapport	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	11.62	5	18	38	0
EDUCATION SPECIALISEE	11.79	7	18	11	0
CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	12.72	8	18	4	0
RESULTATS GLOBAUX	12.04	5	18	53	0

B –SEUILS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 17 décembre 2014 à l'issue des épreuves orales d'admission. Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les seuils d'admission ont été arrêtés ainsi qu'il suit :

SPECIALITE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL		SPECIALITE EDUCATION SPECIALISEE		SPECIALITE CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	
Nombre d'admis	Moyenne (admissibilité et admission)	Nombre d'admis	Moyenne (admissibilité et admission)	Nombre d'admis	Moyenne (admissibilité et admission)
50	12.67	36	10	35	12.67

Les résultats obtenus dans la spécialité « éducation spécialisée » ne permettent pas d'attribuer tous les postes ouverts.

V – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ce qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des collectivités.



Fait à Carcassonne le 17 décembre 2014
Le président du jury,


Monsieur André TAURINES